



Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 293 – Août 2020

SITE INTERNET
www.mairie-anse.fr

Réouverture de l'Infothèque à Anse !

L'infothèque réouvre **le mercredi 2 septembre 2020** ! Vous y trouverez toutes les informations et documentations sur la vie ansoise, sur la vie associative, sur les événements festifs, sportifs ou culturels. L'infothèque gère notamment la billetterie des spectacles.

L'infothèque concrétise la volonté municipale d'offrir un **lieu d'accueil pour tous les publics et un lieu de services pour les associations, la jeunesse, le patrimoine...**

Les horaires d'ouverture seront : mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h. Le jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Ecopâturage : Une autre façon d'entretenir les espaces verts

L'éco pâturage utilise les animaux pour réaliser des travaux de débroussaillage et de fauchage, c'est une technique d'entretien naturelle. A Anse, ce sont les moutons qui ont été choisis et l'entretien du futur parc de Messimieux sera également fait par des moutons.

Le dispositif propose ainsi d'installer pendant quelques mois, un troupeau composé de moutons gardés 24h/ 24 par un patou et surveillés par les bergers propriétaires des animaux qui se déplacent sur l'ensemble du site.

Le pâturage d'animaux herbivores (moutons, chèvres, lamas...) est une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces. Il permet de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées.

L'éco-pâturage réduit les déchets verts liés à la fauche et contribue à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore.

Il contribue à limiter l'embroussaillage et à contrôler les ligneux et les espèces végétales envahissantes, même sur des sites difficiles d'accès.

L'éleveur effectue un suivi vétérinaire et administratif rigoureux de ses animaux, et utilise une technique de pâturage extensif tournant qui diminue le risque de propagation des parasites et limite le déplacement des animaux. Les aliments et compléments alimentaires sont garantis 100 % bio et sans OGM, et sont achetés à des agriculteurs locaux.

Merci de ne pas nourrir les moutons et le chien cela peut les rendre malade.

Coulez pas ton été : Une campagne sur les risques de noyade dans les rivières, canaux et plans d'eau

Ados et jeunes adultes, premiers concernés !



Les rivières, canaux, plans d'eau et leurs abords représentent de merveilleux espaces de découverte et de déconnexion ! Mais **ces espaces ne sont pas équipés pour la baignade hors des espaces aménagés**. Chaque année, **plus de 20% des noyades accidentelles ont lieu en cours d'eau ou sur des plans d'eau**. Elles représentent 40% des noyades mortelles. Les principales victimes sont **des adolescents et jeunes adultes**. Saut depuis un pont, baignade à proximité d'une écluse ou d'un barrage, ou encore baignade au bord des berges en zone interdites sont les trois types d'accidents les plus graves. Alors **ne restons pas inactifs face à ces situations !**



Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 21 septembre à 20 h, salle du Conseil Municipal.

Rentrée des classes 2020 : lundi 1^{er} septembre

Vacances de la Toussaint : du samedi 17 octobre au 2 novembre le matin

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 le matin

Vacances d'hiver : du samedi 6 février au lundi 22 février le matin

Vacances de printemps : du samedi 10 avril au lundi 26 avril le matin

Pont de l'Ascension : du mercredi 12 mai au lundi 17 mai le matin

Vacances été : fin des cours mardi 6 juillet

Je fais un don fléché pour la restauration du château des Tours

La ville de Anse a réalisé une première phase de restauration en 2006-2008 pour laquelle elle a obtenu le prix national des Rubans du Patrimoine en 2010. Aujourd'hui, la Commune a la responsabilité de sécuriser les abords du château et de finir de sauvegarder cet édifice classé monument historique. Les travaux porteront sur la restauration de la partie centrale du château : la charpente, la couverture de 150 m², le retrait de la dalle béton au 3^e étage, la façade et la réfection des murs intérieurs et extérieurs. La volonté est de renforcer l'ouverture de cet espace aux Ansois par le biais des associations et d'accueillir des événements, dans un lieu chargé d'histoire, afin d'optimiser sa valorisation et de développer le volet éducatif. La valeur de ce lieu est d'ores et déjà reconnue puisque le Château des Tours fait partie des 15 géosites du Géopark Beaujolais et est un des 14 sites du Pays d'Arts et d'Histoire Beaujolais.

Le mécénat est l'affaire de tous : **Faites votre don qui ira directement pour votre château des tours en versant à la fondation du patrimoine.** Renseignements sur www.mairie-anse.fr/Ma Mairie/Mécénat.

La Médiathèque Albert-Gardoni en mai

la médiathèque Albert-Gardoni ré-ouvrira ses portes le mardi 25 août.

Toutes les informations sur le site Internet mediatheque.mairie-anse.fr

Fermeture estivale du secrétariat de mairie

La Mairie est fermée les samedis matin jusqu'au 22 août inclus.

Ouverture du plan d'eau du Colombier

Depuis juin, la plage du Colombier accueille gratuitement les visiteurs pour sa 15^e saison d'ouverture au public.

En juillet et août, le site est ouvert tous les jours de 11 h 30 à 20 h, et cela jusqu'au 30 Août 2020.

La plage est surveillée de 13h à 19h mais la baignade est formellement interdite et dangereuse en dehors de la zone autorisée et surveillée (berges et fonds non stabilisés).

Les barrières d'accès sont ouvertes de 11 h 30 à 20 h. Après 20 h, les barrières étant fermées, les voitures ne peuvent plus sortir du site, avant le lendemain 11 h 30. N'oubliez pas l'heure !

En cas de forte affluence, il est formellement interdit de se garer le long de la route départementale sous peine de verbalisation.

Danger : La Municipalité rappelle que le parcours de santé de l'aire de loisirs du Colombier ne doit pas être considéré comme un espace de jeux pour enfants. Certains agrès, destinés à l'usage des adultes, peuvent être dangereux pour des enfants.

Nouveau : De nouveaux éléments ont été mis en place et installés dans le parcours santé par le C.C.E. (Conseil Communal d'Enfants), à destination des enfants.

Rappel des gestes barrières (Covid 19) :

- A ce jour, les utilisateurs des plages doivent obligatoirement se laver les mains à l'arrivée à la plage et assurer une distance physique de 1,5 mètre entre les différents groupes et de 3 mètres entre chaque parasol ou auvent. Les baigneurs et nageurs doivent également veiller aux distances de sécurité dans l'eau.

- Les activités sportives sont interdites en groupe (à partir de deux personnes), à l'exception des activités nautiques, des sports similaires.

- Le stationnement des véhicules est interdit à l'extérieur des aires de stationnement établies.

Respectons la nature : précision de taille également : après deux mois de confinement, la nature a repris ses droits... il est demandé à tous les promeneurs de respecter la faune sauvage et de jeter les débris (masques et autres déchets dans les poubelles mises à disposition).

La Municipalité rappelle aussi que pour des raisons de sécurité, l'usage des barbecues est strictement interdit tout autour du plan d'eau.

Rangez vos poubelles !

Nous rappelons que les poubelles privées ne doivent pas rester sur la voie publique pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. L'indiscipline de certains peut contraindre nos policiers municipaux à verbaliser, sauf à justifier d'une impossibilité réelle de ne pouvoir les rentrer dans les cours, jardins ou garages.

Divagations

➤ Il est interdit de laisser divaguer (errer et livrés à eux-mêmes) les animaux domestiques (article L211-19-1 code rural). C'est le cas si le chien n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, ou est éloigné de plus de cent mètres de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable. Tout chien abandonné est également considéré en état de divagation. Est considéré en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est plus sous la surveillance immédiate de celui-ci. Le propriétaire (ou le gardien) d'un animal divaguant risque une amende de 35€, l'infraction pouvant être constatée par un policier municipal.

➤ Les troubles de voisinage causés par l'animal sont également sanctionnés. Dans le cas d'aboiements répétés, et même si c'est la journée.

➤ Une déjection canine au beau milieu d'un trottoir, sur les espaces verts publics, sur les espaces de jeux publics pour enfants, dans les parcs et jardins... de quoi mettre de mauvaise humeur ! Doit-on pour cela détester la gent canine ? Pour que votre chien soit accepté de tous, faites-en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est aux maîtres de veiller à ce que la chaussée ne devienne pas des toilettes publiques canines. Pour cela il existe des solutions : ramasser les déjections ou emmener votre chien dans les parcs à chiens situés sur la commune :

- 🐾 mail piéton
- 🐾 avenue de Brienne
- 🐾 parking du divin
- 🐾 square Brossat (rue des Trois Châtelis)
- 🐾 rue *Asa Paulini*

En cas de non-respect de cette réglementation, les infractions sont passibles d'amendes. La police municipale est autorisée à verbaliser.

Monsieur le Maire informe les Ansois

« *Les Ansois sont parfois démarchés par des sociétés privées (mailing téléphonique, visite domiciliaire...) qui se disent envoyées par la commune et qui leur proposent des encarts publicitaires payants dans les bulletins municipaux. Ces sociétés entrent en contact avec les particuliers ou les entreprises de leur propre initiative. Elles ne sont en aucun cas envoyées par la Mairie. Veillez donc à ne laisser entrer chez vous des personnes étrangères qui se présenteraient au nom de la Mairie et à ne pas leur communiquer de renseignements au téléphone.* »

City skate

➤ Le city skate qui a été installé par la municipalité, route de Graves, est pour l'usage de skateboards (planches à roulettes), rollers (patins à roulettes) et trottinettes. Le skate est d'accès libre et gratuit et n'est pas surveillé. Le city Skate est ouvert du lundi au vendredi 7 h à 20 h et le week end de 8 h à 20 h.

Il est recommandé de ne pas pratiquer seul ce sport. La présence d'au moins deux personnes est souhaitable.

Le port d'équipement de protection individuelle est obligatoire (casque, coudières, gants et protège-poignets, genouillères).

➤ Les utilisateurs du skate park doivent être âgés d'au moins 8 ans.

➤ Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsables, respectueux et courtois sans danger les uns pour les autres. La circulation de tout véhicule et cyclomoteur est interdite.

➤ La musique ne doit pas gêner le voisinage, les règles existent : on les trouve aux articles R.1336-4 et suivants du Code de la santé publique. La loi prévoit qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé (article R-1336-5 du Code de la santé publique).

A titre principal, il y a tapage diurne dès lors que le bruit est répété, intensif et / ou qu'il dure dans le temps (article R. 1336-5 du Code de la santé publique). Ainsi, des niveaux sonores maximum liés aux activités ont été fixés et leur dépassement constitue une infraction.

➤ Le site n'est pas une décharge, respecter les lieux et jeter les déchets (cigarettes et autres) dans les poubelles. Les animaux domestiques ne sont pas tolérés.

Des gestes simples qui permettent à tous de vivre en harmonie. Merci de les respecter.

Cérémonies commémoratives

➤ **Anniversaire du Bombardement** : Vendredi 28 août à 18 h au pied de la stèle place des Frères-Giraudet.

➤ **Anniversaire de la Libération** : le dimanche 6 septembre à 9 h 30 au cimetière de Lachassagne, à 10 h au cimetière de Anse, à 10 h 30 défilé dans les rues d'Anse avec dépôt de gerbes aux Monuments. A l'issue du défilé, le 68^{ème} R.A.A. organise une cérémonie de remise de calots, cour intérieure de la mairie ou un vin d'honneur sera servi à l'issue.

Associations des Interclasses de Anse Ambérieux Lachassagne

L'association a changé de Président, c'est dorénavant Adrien Duperron. Contact ☎ 06.26.74.66.51
✉ association.interclasse@gmail.com

Exposition à Ecobeauval

L'association Ecobeauval propose une exposition au sein de son musée sur la vie à Anse et en Beaujolais entre 1939 et 1945 à travers des lettres, journaux, vêtements, carnets de bord, photos et témoignages : depuis les réquisitions jusqu'à la Libération d'Anse, l'exposition retrace entre autres les événements marquants que furent la visite du Maréchal Pétain, l'Occupation, la vie quotidienne, les restrictions et le bombardement de Anse.

Cette année, l'exposition propose aussi un focus sur l'école pendant la guerre, les jeux et les occupations des enfants durant le conflit.

Exposition du Vendredi 28 Août au Dimanche 20 Septembre inclus. Inauguration Vendredi 28 Août à 18 h 15.

Visites tous les Mardis, Mercredis et Jeudis de 9 h 30 à 17 h 30 / Week-ends sur rendez-vous. Journées Européennes du Patrimoine les Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre : de 9 h 30 à 17 h 30

Renseignements ☎ 04.74.04.96.22 / 06.65.21.74.60

✉ contact-elm@orange.fr

🌐 <http://www.ecobeauval.com>

📖 Recherche d'un porte drapeau

L'association CATM, Anciens combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc sont à la recherche d'un porte-drapeau. Ils souhaiteraient qu'une personne retraitée qui pourrait être disponible afin de présenter le drapeau lors des cérémonies commémoratives et départ des anciens combattants. Les membres du CATM arrivent à un âge difficile pour assurer cette intervention.

Les membres du CATM adressent leurs remerciements aux personnes qui pourraient prendre la suite. Contact aux heures des repas le Président ☎ 04.74.67.07.51 ou le Vice-Président ☎ 04.74.09.92.09

📖 Comité d'Actions Sociales

✍ Inscriptions : mercredi 9 septembre, salle Lucien-Blanchard (cour intérieure Mairie)

- Alphabétisation et atelier couture: 14 h à 16 h

- Aide aux devoirs: 16 h à 19 h

Se munir d'une attestation assurance/responsabilité civile, emploi du temps scolaire, 10 euros par bénéficiaire.

✍ **Recherche de bénévoles** : l'association recherche des personnes (retraités, étudiants ou actifs) pouvant assurer l'aide aux devoirs pour des enfants de Anse, primaire à lycée (1h par semaine).

Renseignements ☎ 04.74.09.91.03

📖 L'association 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) : exposition à la chapelle Saint-Cyprien

Les activités de 2CEA reprendront à partir de septembre :

- Expositions et conférences,

- Ateliers : Dessin, peinture (toutes techniques) pour enfants, ados et adultes,

- Cours d'Anglais en soirée et Atelier Poterie (1 mercredi par mois) pour adultes.

Inscriptions et renseignements au Forum des Associations : samedi 5 septembre.

Renseignements ☎ 06.64 19 72 01 -

✉ 2cea.anse.chateau@gmail.com - Par courrier : 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) - 3 rue du château 69480 Anse

☀ Collecte des ordures ménagères ☀

■ **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 4 – 11 – 18 et 25 août et les vendredis 7 – 14 - 21 et 28 août

■ **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 3 – 17 et 31 août

et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 12 et 26 août.

☀ Médecins de garde ☀

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

■ du lundi au vendredi de 20 h à minuit

■ le samedi de 12 h à minuit

■ le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

☀ Pharmaciens de garde ☀

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

☀ Infos jeunes ☀

■ **C.M.P. (Centre Médico Psychologique) adulte** – 278 rue de l'Ancienne Distillerie - Gleizé ☎ 04.74.68.06.69. **Pédo-psychiatrie** – 2 rue du Père Ogier ☎ 04.74.09.96.80

■ **Centre de Planification et d'Education Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

La Maison des Ados : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigue à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 ✉ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

☀ Permanence en Mairie ☀

■ Conciliateur de justice : deux mardis par mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous ☎ 04.74.67.03.84

■ Permanence Info-énergie, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes soit le 24/03 et le 26/05 - 1277 route des Crêtes. Sur rdv ☎ 04.37.48.25.90

☀ Horaire marché ☀

Les vendredis de 7 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

📖 Naissances 📖

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Apolline PRUAL née le 5 mars

📖 Mariage 📖

Perrine PONTUS et Jérémy RAVIER mariés le 4 juillet
Stéphanie DOEUVRE et Frederic GROCCIA mariés le 11 juillet

📖 Décès 📖

Paule Marie Jeanne MOREL ép. BIDAUD décédée le 20 juin à Anse (91 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3300 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite